

## Autres légales

7395710501 - DL

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 7 février 2025 par le Tribunal judiciaire de Caen a :  
- prononcé la liquidation judiciaire de : Mme Marie-Stéphanie DE GONI, Siren 521 535 419, née le 5 juin 1975 à Caen (14000) demeurant 39 impasse Ecuycère, 14000 Caen.  
- fixé au 5 décembre 2024 la date de cession de paiements,  
- désigné E. LIVET-LEMAIRE,  
- désigne Me Judith DOUTRES-SOULLE en qualité de mandataire liquidateur.

Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire dans les plus brefs délais et au plus tard dans les deux mois suivant la publication au Bodacc.

7395713401 - DL

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAEN

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 7 février 2025, le Tribunal judiciaire de Caen a :  
- prononcé la liquidation judiciaire de Mme Jessica SOUDAY, SIREN 982 166 985, née le 13 novembre 1997 à Le Havre (76600), demeurant 10, rue de l'Église, 14710 Asnières-en-Bessin.  
- Fixé au 30 juillet 2025 la date de cession de paiements.  
- Désigné E. LIVET-LEMAIRE,  
- Désigné Me Judith DOUTRES-SOULLE en qualité de mandataire liquidateur.

Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire dans les plus brefs délais et au plus tard dans les deux mois suivant la publication au Bodacc.

7395295001 - DL

### CHANGEMENT DE NOM

M. PEREZ VALENCIA Felipe né le 4 janvier 1980 à 75019 Paris 19e demeurant 1, rue Dumont d'Urville, 14000 Caen agissant en son nom personnel et au nom de son enfant mineur, M. PEREZ VALENCIA CAIL Lucien, Joseph né le 25 octobre 2022 à Caen, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de son enfant mineur celui de PEREZ.

## Vie des sociétés

7395629301 - VS

### Cabinet d'avocats HOUDAN LEGRAND RÉTIF

4, boulevard Georges-Pompidou  
14000 CAEN

### LGO & Associés

Société par actions simplifiée  
Au capital de 5 000 euros  
Siège social : BOURGUÉBUS (14540)  
20, boulevard des Nations  
R.C.S Caen 821 006 574

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 6 février 2025, il a été décidé de transférer, à compter du 6 février 2025, le siège de la société qui était fixé à Bourguébus (14540), 16, boulevard des Nations, à l'adresse suivante : Bourguébus (14540), 20, boulevard des Nations. Il a également été pris acte de la démission de M. Hassan AFSAR, de son mandat de directeur général de la société, à compter du 6 février 2025. Il n'a pas été remplacé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

## Avis administratif

7391883801 - AA

### Communauté urbaine CAEN LA MER

### Modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Rots

### 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-001, le président de la communauté urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Rots.

L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (16 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (18 h 00).  
La mairie de Rots est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n°1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et au siège de la communauté urbaine Caen-la-mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Rots et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Rots, esplanade de la mairie, 14980 Rots

Lundi : fermée.  
Mardi : 16 h 00 - 18 h 00.  
Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30.  
Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00.  
Vendredi : 16 h 00 - 18 h 00.  
Samedi : 10 h 30 - 12 h 00.

Mairie de Lasson, 1, place de la Mairie, 14740 Lasson  
Lundi : 16 h 00 - 18 h 00.  
Mairie de Secqueville-en-Bessin, rue de la Mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin  
Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00.

Siège de la communauté urbaine Caen-la-mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen  
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30.  
Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine Caen-la-mer.

Le dossier de modification n°1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Rots (<http://www.rots.fr>), de la communauté urbaine Caen la mer : concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5926> pendant toute la durée de l'enquête.

Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : des Registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et à l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer ;

- par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5926> ;

- par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5926@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5926@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5926> et donc visibles par tous.

- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Rots, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Rots, esplanade de la mairie, 14980 Rots.  
Ces observations doivent parvenir à la commissaire enquêtrice au plus tard mardi 18 mars 2025 (18 h 00).

Mme Aurélie LAME, a été désignée commissaire enquêtrice par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen. Elle recevra à la mairie de Rots et dans la mairie de la commune déléguée

de Lasson les observations orales et écrites des intéressés le :

- lundi 17 février en mairie déléguée de Lasson, de 16 h 00 à 18 h 00 ;  
- vendredi 28 février en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00 ;  
- mardi 18 mars en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00.

Al'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la communauté urbaine et à Mme la Présidente du tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis de la commissaire enquêtrice sera adressée par l'autorité compétente au maire de Rots et au préfet du département du Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Rots (esplanade de la mairie, 14980 Rots), dans les mairies de communes déléguées de Lasson (1, place de la mairie, 14740 Lasson) et de Secqueville-en-Bessin (rue de la Mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin), et au siège de la communauté urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n°1 du PLU de Rots n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la communauté urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées au maire de Rots.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le conseil communautaire de Caen la mer.

7391946001 - AA



### Modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Cambes-en-Plaine

### 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-002, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Cambes-en-Plaine.

L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (10 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (20 h 00).

La mairie de Cambes-en-Plaine est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n°1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Cambes-en-Plaine et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Cambes-en-Plaine et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine

Lundi : 9 h 00 à 13 h 00.  
Mardi : 9 h 00 à 13 h 00.  
Mercredi : 9 h 00 à 13 h 00.  
Jeudi : 9 h 00 à 13 h 00.  
Vendredi : 9 h 00 à 13 h 00.

Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen  
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30.  
Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.  
Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier de modification n°1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites

internet de la mairie de Cambes-en-Plaine

(<http://www.cambesenplaine.com>), de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5925> pendant toute la durée de l'enquête.

Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Cambes-en-Plaine et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,  
- Par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5925>

- Par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5925@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5925@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5925> et donc visibles par tous.

- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêteur pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cambes-en-Plaine, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard mardi 18 mars 2025 (20 h 00).

M. Pierre GUINOT-DELERY, retraité, a été désigné par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur. Il veillera en cette qualité à l'application des dispositions du présent arrêté. Il recevra en mairie de Cambes-en-Plaine les observations orales et écrites du public les :

- lundi 17 février 2025 en mairie de 10 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 5 mars 2025 en mairie de 12 h 00 à 14 h 00,  
- mardi 18 mars 2025 de 18 h 00 à 20 h 00.

Al'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à Mme la Présidente du tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Cambes-en-Plaine et au préfet du département du Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Cambes-en-Plaine (place Jeanne Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine) et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n°1 du PLU de Cambes-en-Plaine n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées à Mme la Maire de Cambes-en-Plaine.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le Conseil Communautaire de Caen la mer.

7395725501 - AA



### Commune de CAIRON

### Champ d'application du droit de préemption urbain simple et renforcé

### AVIS

Par délibération du 6 février 2025, le Conseil communautaire de Caen la mer a mis à jour le champ d'application sur le territoire communal de Cairon du Droit de préemption urbain, simple et renforcé, au vu de l'évolution de ses projets et opérations d'aménagement.

Par cette délibération ont été approuvés :

- L'instauration du Droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser définies par le Plan local d'urbanisme,  
- L'institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur la parcelle cadastrée AK n° 23 (740 m2) site lieu-dit Le Vieux afin de permettre la création d'un espace public en lien avec la place des commerces. Cette zone est localisée sur le plan en annexe de la délibération.

- L'abrogation de toutes les délibérations antérieures du conseil municipal de Cairon, relatives à l'institution du Droit de préemption urbain simple ou renforcé, sur le territoire de la commune.

La délibération du 6 février 2025 et son plan annexe sont tenus à la disposition du public, Direction des affaires foncières, contact Julie MOUCHEL, chargée de mission, 02 14 37 28 76, mail : [j.mouchel@caenlamer.fr](mailto:j.mouchel@caenlamer.fr) aux jours et heures habituels d'ouverture.

## Ventes

### Régis BAILLEUL Agnès NENTAS

Commissaires-priseurs associés  
14, boulevard Eindhoven  
14400 BAYEUX  
Tél. 02 31 92 04 47  
Fax 02 31 92 21 27  
Email : [info@bayeuxencheres.fr](mailto:info@bayeuxencheres.fr)

### VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à la salle des ventes

**SAMEDI 22 Février à 14 h**

PEINTURES et GRAVURES XIX<sup>e</sup> et MODERNES. 215 Lots

Expo : le 21 de 14h à 17 h et le 22 de 9h30 à 11h.

**MARDI 25 FEVRIER à 14H15**

Suite à liquidation judiciaire 81 rue Saint Jean

14400 BAYEUX

LIVRES NEUFS et OCCASIONS (environ 1200 à 1500), décoration, papeterie...

Expo : le 25 de 13h30 à 14h.

Prochaine vente à la salle le 1<sup>er</sup> MARS PEINTRES NORMANDS ET DIVERS

**ANNONCES LEGALES par téléphone 02 99 26 42 00**

## Ventes

7394750901 - VJ

### Me Catherine MASURE-LETOURNEUR

Avocate associée de la SELARL MEDEAS  
Avocat plaissant au barreau de CAEN  
19 avenue de l'Hippodrome, 14008 CAEN CEDEX 1

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

#### D'UNE MAISON D'HABITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur d'un bien immobilier sis à :

**À BIÉVILLE-BEUVILLE (14112)**  
**8 bis, chemin de Beauregard**

Cadastré section AO n° 53 d'une superficie de 5 106 m2.



La vente aura lieu à l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Caen (14000), au palais de justice siègeant dite ville, 11, rue Dumont d'Urville, le :

**Jeudi 3 avril 2025 à 14 h 00**

Une maison d'habitation comprenant :  
- Au RDC : entrée, dressing, salle d'eau, salon, salle TV, bureau, salle d'eau, salle à manger, 2 cuisines, laverie, 2 garages, chaufferie et cave.  
- À l'étage : 4 chambres avec chacune une salle d'eau, débarras, et une suite parentale avec dressing et salle d'eau.  
- Jardin paysagé.  
Le bien est occupé.

**Mise à prix : cent quatre-vingt-sept mille euros (187 000 euros)**

**La vente aura lieu sur place le vendredi 21 mars 2025 de 14 h 00 à 15 h 00 par la SCP ACTION HUIS NORMANDIE, commissaire de justice à Caen.**

**Important :**  
Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat exerçant au barreau de Caen.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution de Caen ou au cabinet de Me Catherine MASURE-LETOURNEUR.

**Fait et rédigé par l'avocat poursuivant.**

**La centrale des marchés**  
MEDIAMARKET

## Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

[lacentraledesmarches.com](http://lacentraledesmarches.com)